

## COMPTE RENDU REUNION DU 14 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le 14 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de Rumingham s'est réuni à la salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 6 octobre 2020.

Étaient présents : M. HAUTECOEUR Jacques – M. WESSE Francis – Mme CARTON Marie-Andrée - M. WACSIN Christian – Mme BRICE Elodie – M. SENIS André – Mme MONTIGNY Claudine – Mme DUFOUR Patricia – M. SERGEANT Christophe - M. BREGNARD Benoît- Mme SWITALSKI Evelyne - M. DUFLOS Johan - Mme DUFOUR Karine - Mme LEGRAND Pamela – M. PLICHON Frédéric – M. PARENT Cyrille - Mme LELEU Marie-Lise.

Était absent représenté : M. ROMMEL Sébastien qui a donné pouvoir à Mme BRICE Élodie

Était absente excusée : Mme LEGRAND Aurélie

M. WACSIN Christian est élu secrétaire.

### Objet : Demande subvention « Dispositif Ponts et Berges » – FARDA 2<sup>ème</sup> semestre 2020

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage de demander une subvention au titre du FARDA 2<sup>ème</sup> semestre 2020 pour les travaux de réfection du Pont de la Liette au carrefour de la Rue Saint Antoine, de la Route de Watten et de la rue du Centre

Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	238 635.00 € HT	Taux de subvention
DETR sollicité	47 727.00€	20%
Subvention FARDA sollicitée	40 000.00 €	16.77%
Autofinancement	150 908.00 €	63.23%
	238 635.00 €	100%

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement, à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées et en accepter le règlement.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### Objet : Décision Modificative n°2 – Subventions d'équipement versées

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur cette décision modificative concernant le fonds de concours versé à la CCRA pour les travaux d'assainissement collectif Rue Saint Antoine et Grand Chemin de l'Église.

#### Investissement - Dépenses

Article (Chap.) - Opération	Montant
2041512(204) : Bâtiments et installations	31 832.81
2151 (21) : Réseaux de voirie	-31 832.81

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote cette décision.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### Objet : Amortissement subvention d'équipement

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la commune est tenue d'amortir la subvention d'équipement de 31 832.81€ versée pour l'extension du réseau assainissement collectif selon l'article L2321-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales. Monsieur le maire propose d'adopter une durée d'amortissement de 5 ans et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter l'amortissement sur 5 ans de cette subvention et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Le montant de 31 832.81€ imputé au chapitre 2041512 sera amorti aux articles suivants :

- 2804182 (Chap. 040) Recettes d'investissement
- 6811 (Chap. 042) Dépenses de Fonctionnement

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### Objet : Acquisition d'une partie de la parcelle section D N° 344

Monsieur le Maire propose l'achat d'environ 351 m2 à prendre sur la longueur de la parcelle cadastrée section D N° 344 appartenant à M. BREUILLET Bernard. Cette bande de parcelle située Grand Chemin de l'Église permettra d'élargir la voirie. Monsieur le Maire propose cet achat pour un montant maximum de 1000 € net vendeur. Les frais de géomètre, de notaire et de pose d'une clôture végétalisée seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décide par 16 Votes POUR et 2 Abstentions :

- L'acquisition de cette partie à prendre sur la parcelle cadastrée section D n°344 pour un prix maximum de 1000 € net vendeur, frais de géomètre, frais divers se rapportant à cet achat et frais de pose d'une clôture végétalisée à charge pour la commune.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Acquisition immeuble section AB N° 15 et 16**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier du tribunal judiciaire de Saint Omer lui indiquant qu'il sera procédé à l'audience des saisies immobilières l'adjudication de l'immeuble à usage mixte d'habitation et de commerce cadastré section AB N°15 et 16 .

Afin de pérenniser une activité commerciale, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à entreprendre les négociations en vu d'acquérir le bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 15 Voix POUR, 2 Voix CONTRE et 1 Abstention :

- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et formalités en vue de la réalisation de cette acquisition à la valeur maximum des 2/3 de l'évaluation faite par le notaire.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Créance éteinte**

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la trésorerie lui ont communiqué un état de titre irrécouvrable et qu'ils n'ont pu procéder au recouvrement du titre de recette suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif.

La proposition d'extinction de créance concerne le titre N° 51 du 15/03/2003 d'un montant de 1755.13€ pour la SCS SARL.

La créance de 1755.13€ sera imputée en dépense à l'article nature 6542 « Créances éteintes » sur le budget 2020.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'éteindre la créance figurant dans le corps de la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Formation des élus municipaux ayant une délégation et fixation des crédits affectés**

Monsieur le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus ayant reçu une délégation. Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 120 heures de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

**Article 1 :** Adopte le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux imputé à l'article 6184 d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus. La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

**Article 2 :** Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet. Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Subventions 2020**

La séance ouverte, Monsieur le Président propose ainsi qu'il suit le montant des subventions à allouer au titre de l'année 2020 :

Institut pour la Recherche sur le Cancer de Lille	300.00 €
AFM TELETHON.....	300.00 €
La SPA .....	160.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité le montant des subventions proposées.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Modification d'alinéas sur la Délégation**

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

La séance ouverte Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier du 10 septembre reçu de Monsieur le Sous-Préfet concernant des modifications à apporter à la délibération de délégation de Monsieur le Maire.

Monsieur le Sous-Préfet indique qu'il y a lieu de modifier les alinéas 2 et 4 de la délibération prise le 26/05/2020.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décide d'apporter les modifications suivantes :

2) de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal à 2000 euros par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Achats de dictionnaires**

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'un établissement scolaire extérieur sollicitant la fourniture par la commune des dictionnaires qui seront offerts aux élèves de Rumingham scolarisés dans leur établissement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décide par 6 Votes POUR et 12 Votes CONTRE de ne pas fournir de dictionnaires aux élèves non scolarisés dans la commune.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Colis de Noël des aînés**

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir revoir en cette période de crise sanitaire exceptionnellement pour 2020 le montant alloué aux dépenses pour le colis de Noël offert aux Aînés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de relever le plafond des dépenses pour le colis de Noël aux Aînés à 10 000.00€ maximum exceptionnellement pour 2020.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **Informations lors de la réunion**

#### **- Arrêtés de délégations de Mme BRICE et Mme CARTON :**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier reçu de Monsieur le Sous-Préfet dans lequel il indique qu'il a été attribué un domaine similaire à savoir « les affaires sociales » dans l'arrêté de délégations de Mme CARTON et Mme BRICE.

Par conséquent, il y a lieu de modifier les arrêtés en fixant un ordre de priorité.

Après concertation, le conseil municipal décide de modifier les arrêtés de délégations notamment « les affaires sociales » de la façon suivante :

- Mme BRICE 4<sup>ème</sup> adjointe exécutera cette délégation en 1<sup>ère</sup> priorité
- Mme Carton 2<sup>ème</sup> adjointe exécutera cette délégation en seconde priorité

#### **- Composition de la commission de contrôle des listes électorales :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux élections municipales il convient de procéder à une nouvelle nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

La commission est composée de 3 conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et de 2 conseillers appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau.

Le conseil approuve les candidatures de :

M. SENIS André – Mme MONTIGNY Claudine et Mme DUFOUR Patricia pour la 1<sup>ère</sup> liste

M. PARENT Cyrille et Mme LELEU Marie-Lise.

- **Situation financière au 30/09/2020**

Monsieur le Maire communique aux élus la situation des dépenses de fonctionnement et d'investissement au 30 septembre et fait le point sur les investissements en cours (voir tableau en annexe).

**Questions diverses**

- **COVID 19**

Mme DUFOUR Patricia s'inquiète de la propagation du coronavirus et demande si nous connaissons le nombre de personnes touchées par cette pathologie. Monsieur le Maire informe que ni l'ARS, ni les services de la préfecture ne donnent ces informations.

- **Signalisation routière**

Monsieur WACSIN signale une demande pour installer un miroir à l'angle de la rue verte et de la rue Saint Antoine. M. le Maire lui répond qu'un miroir sera installé.

- **Pont de liaison entre RUMINGHEM et SAINTE MARIE-KERQUE**

Le pont est en mauvais état, M. le Maire avait attiré l'attention des voies navigables dès 2019 sur cet état de fait. Les Voies Navigable de France (VNF) nous répond qu'une convention a été signée en 2007 entre la commune et VNF transférant la maintenance et l'entretien des berges et du pont sur le territoire de Ruminghem à la commune. La responsabilité du maire serait engagée en cas d'accident, de ce fait il sera sans doute nécessaire de restreindre le tonnage autorisé à emprunter le pont qui en tout état de cause n'a pas été construit en 1985 pour supporter le poids des engins agricoles et poids lourds actuels.

- **Plantations le long du Canal**

De nouvelles plantations seront réalisées avec l'aide du Parc Régional les 26 novembre, 4 et 11 décembre. Les bénévoles sont bien venus.

- **Fête de l'école**

Sauf évolution de la situation sanitaire, Madame la Directrice ne souhaite pas que cette fête soit organisée sur le temps scolaire. A priori, seule une distribution de friandises sera faite avant les vacances de Noël.

- **Stationnement**

Un conseiller évoque le comportement d'automobiliste qui se gare systématiquement sur les trottoirs et notamment devant la boulangerie....

Pas d'autres solutions que de restreindre l'accès par des poteaux comme sur le trottoir opposé ?

**Situation budgétaire au 30/09/2020**

## RECETTES en KE

Recettes Budgétées 2020		Recettes effectives au 30/09	
Fonctionnement	1052	Fonctionnement	792
Investissements	210	Investissements	100
	-----		-----
Recettes 2020 =	1262	Recettes 30/09 =	892
Réserves (excédent des années antérieures)	1133	Réserves (excédent des années antérieures)	1133
	-----		-----
Budget total 2020 =	2395	Total 30/092020 =	2025

## DÉPENSES en KE

Dépenses Budgétées 2020		Dépenses effectives au 30/09	
Fonctionnement	1052	Fonctionnement	423
Investissements	210	Investissements	380
	-----		-----
Dépenses 2020 =	1262	Dépenses 30/09 =	803
Réserves	1133	Réserves	1133
	-----		-----
Budget total 2020 =	2395	Total 30/092020 =	1936

**Affectation des réserves pour les dépenses budgétées sur 2021/2022**

Pont de la briqueterie et aménagement de la départementale 217	:	480 KE TTC
Rénovation de la menuiserie et de la brasserie (Bôbar/Note bleue)	:	230 KE TTC
Achat du terrain et du hangar au golf	:	60 KE TTC
		-----
Total des engagements	:	770 KE TTC

Fin 2021 il restera en réserve : 1133 KE – 770 KE = 363 KE  
 Auquel il faudra rajouter les excédents de 2020 estimés à : 110 KE

Réserves prévisionnelles disponibles au 31/12 : 473 KE pour tous les projets nouveaux en 2021